



Nationales Leistungszentrum NLZ West Brig
Centre national de performance NLZ Ouest Brigue
Ski Valais / Ski Wallis – Ski Romand – Giron Jurassien

Critères de sélection dans un groupe d'entraînement CNP Ouest Ski Alpin

Saison 2018/2019

Centre National de Performance Ouest Brigue
Secrétariat
CP 48
1958 St-Léonard
Suisse

www.nlz-ouest.ch sponsored by



1. Généralités

Les personnes qui répondent aux critères ci-après seront considérées pour une sélection dans un groupe d'entraînement CNP Ouest. La commission de sélection prend la décision finale sur les sélections.

Ce document complète les règles contenues dans le document « Swiss-Ski : Critères de sélection dans un cadre CNP Ski Alpin 2018-2019 ». Sachant que :

- 1.1 Les sportifs et les sportives ayant obtenu un statut CNP seront prioritaires pour intégrer un groupe d'entraînement CNP Ouest.
- 1.2 Le Centre National de Performance Ouest est autorisé à intégrer dans ses groupes d'entraînement des sportifs et des sportives ne disposant pas du statut CNP. Le présent document règle quels sportifs et quelles sportives seront intégrés de cette manière.

2. Sélection des athlètes

- 2.1. La commission de sélection s'engage à considérer l'admission de manière objective, selon les différents critères de sélection applicables.
- 2.2. Après la séance de sélection, le CNP Ouest communique la décision de sélection aux sportives et aux sportifs concernés, soit les athlètes sélectionnés et les athlètes ne faisant désormais plus partie de la sélection, oralement ou par écrit.
- 2.3. Les sélections seront communiquées au plus tard jusqu'au 4 mai 2018.
- 2.4. Seuls les sportifs et les sportives proposés par les associations régionales et qui satisfont aux critères de sélection pour la saison 2018/19 (voir point 3) entrent en ligne de compte pour un statut Groupe d'entraînement CNP Ouest (GE CNP Ouest).

3. Critères de sélection GE CNP Ouest

3.1. Année de transition M16/M18 (2002)

- **Liste de force IRW**

Les résultats obtenus dans les compétitions suivantes permettent d'établir la liste de force IRW qui sert de base pour la sélection :

- Ochsner Sport Jugend Cup (3x SL, 3x RS, 2x SG).
- Trophée IRW (3x SL, 3x RS, 2x SG).

Les points sont distribués selon le barème suivant :

Filles	Garçons	Ochsner Sport Jugend Cup	Trophée IRW
1	1	5 points	3 points
2-3	2-3	4 points	2 points
4-6	4-8	3 points	1 point
7-10	9-12	2 points	----
11-15	13-20	1 point	----

Les jeunes totalisant 5 points ou plus sont considérés pour une sélection dans le GE CNP Ouest. Les athlètes qui avaient déjà rempli les exigences de sélection durant la saison 2016/17 seront aussi considérés.

Les prochains athlètes sur la liste de force avec un minimum d'un point peuvent être intégrés dans les groupes d'entraînement sur la base de **l'évaluation de l'entraîneur, de leurs performances physiques et de leur état de santé au jour de la sélection.**

Statut de blessé : La commission de sélection peut considérer des athlètes qui ont été empêchés, complètement ou partiellement, de participer à la saison de compétition pour cause de blessure ou de maladie. *Les résultats obtenus les années précédentes, l'état de santé actuel et l'évaluation de l'entraîneur seront pris en compte.*

3.2. M18 hommes et dames (2001, 2000)

Pour être considéré pour une sélection, il faut remplir un des trois critères suivants :

- **Classement en Coupe Suisse M18**

Pour les dames		Pour les hommes	
Année	Jusqu'au rang	Année	Jusqu'au rang
Nées en 2001	30	Nés en 2001	40
Nées en 2000	16	Nés en 2000	25

- **Liste de force**

La somme des quatre évaluations suivantes permet d'établir la liste de force qui sert de base pour la sélection.

1. **Performance en Swiss Cup M18** (compte pour **40 %**).
Un classement général avec seulement les athlètes de l'IRW sera établi et pris en compte
2. **Notation de la technique de ski** (compte pour **15 %**).
La notation de la technique de ski s'effectue lors de plusieurs courses définies en Swiss Cup U18.
3. **Test de performance** (compte pour **15 %**).
Test national de condition physique (Power Test 28.10.2017) ou Power test organisé par le NLZ Ouest.
4. **Evaluation de l'athlète par les entraîneurs du NLZ** (compte pour **30 %**)

Sont sélectionnés les athlètes qui, sur la base des évaluations susmentionnées, disposent du potentiel pour s'établir, dans les années qui viennent, au sein de l'élite nationale de leur année de naissance.

- **Décision de la commission de sélection**

3.3. Juniors / juniors filles né(e)s en 1999 et 1998

Pour permettre une sélection, il faut remplir l'un des trois critères suivants :

1. **Classement à la Coupe Suisse M21**

Pour les dames		Pour les hommes	
Année	Jusqu'au rang	Année	Jusqu'au rang
Nées en 1999	24	Nés en 1999	36
Nées en 1998	12	Nés en 1998	24

2. Critères relatifs aux points du classement FIS

Obtention d'une somme maximale de points de classement dans deux ou trois disciplines conformément au tableau suivant :

	Somme des points de classement		
	dans 3 disciplines	dans 2 disciplines	
	SL + GS + vitesse	SL + GS	SL ou GS + vitesse
Dames nées en 1998	1200	900	700
Dames nées en 1999	1750	1250	1000
Hommes nés en 1998	2000	1500	1100
Hommes nés en 1999	2500	2000	1500

3. Décision de la commission de sélection.

3.4. Juniors / juniors filles né(e)s en 1997 et avant

- Seulement sur décision de la commission de sélection

4. Directives pour la sélection

La décision d'admission dans un groupe d'entraînement CNP Ouest de ski alpin incombe à la commission de sélection. Elle se compose des membres suivants :

- Chef CNP Ouest
- L'entraîneur hommes ou dames responsable du CNP Ouest
- Un représentant de chaque association régionale de l'IRW (3).

La commission décide également de la sélection ou de la non-sélection d'un(e) athlète disposant du statut de blessé(e).

Si les exigences minimales de condition physique ne sont pas remplies une non-sélection, voire une rétrogradation, peut être prononcée même si l'athlète satisfait aux critères susmentionnés.

Le comportement irréprochable, l'assiduité et la motivation sont des prérequis indispensables à toute sélection.

Les classements FIS sont déterminés par la « liste de sélection Swiss-Ski ». Tous les détails concernant les courses prises en compte sur cette liste FIS interne se trouvent dans le document Swiss Ski « Critères de sélection dans un cadre CNP Ski Alpin 2018-2019 ».

Pour le Centre National de Performance Ouest :



Pirmin Zurbriggen
Président



Hugues Ansermoz
Chef CNP Ouest